



Maroc-Selection.com : une agence de voyage illégale ?

L'association régionale des agences de voyages de Marrakech lance une campagne contre les agences de voyages illégales. Première cible, Maroc Sélection (www.maroc-selection.com), un opérateur qui opère en France et au Maroc par le biais d'Internet.

L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech (ARAVM) vient de prendre attache avec un avocat au sujet de la présence de Maroc Sélection dans la ville ocre. Cette agence vend des prestations sur le Web depuis début 2004, «sans être titulaire du moindre agrément», souligne un communiqué particulièrement virulent de l'ARAVM parvenu à ALM. Pour les opérateurs, Maroc Sélection exerce illégalement le métier d'agent de voyages par le biais d'Internet au Maroc et en France. En tout et pour tout, la société dirigée par deux personnes, actuellement aux abonnés absents, dispose d'une adresse et d'un numéro de fax éparpillés entre Marrakech et Paris. Le président de l'ARAVM croit savoir que Maroc Sélection a aussi un bureau officieux au-dessus du café des Négociants à Marrakech.



Or, pour exercer, une agence doit être titulaire d'une licence, rappelle Khalid Majdi, le nouveau président de l'ARAVM qui insiste au passage sur les conditions de reconnaissance: une caution de 200 000 dirhams déposée auprès de la CDG, un local, un minimum de 5 employés, une assurance de responsabilité civile et le sésame d'une commission composée de représentants du ministère du Tourisme, du département des Transports et de Royal Air Maroc.

D'après les estimations de l'association, une quinzaine d'agences pirates seraient en activité. Ajoutées à celles qui s'adonnent clandestinement au transport touristique, l'on tombe dans d'autres proportions. «L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession », note le communiqué.

D'autres actions du même type que celle engagée contre Maroc Sélection auront lieu dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyages à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc ni en France.

Avant d'engager une action en justice contre Maroc Sélection, l'Association a d'abord informé la Fédération nationale des agences de voyages du Maroc (FNAVM), laquelle a avisé à son tour la Division des entreprises et activité touristiques (DEAT), organe du ministère du Tourisme. La réponse tarde à venir de ce côté.

L'article 26 de ladite loi stipule que toute personne physique ou morale qui s'adonnerait clandestinement au métier d'agence de voyages ou y participe est passible d'une amende de 5000 à 50 000 dirhams et six mois de prison.

En France où aussi l'ARAVM a pris attache avec la Chambre syndicale régionale des agences de voyages de l'Île de France (SNAV-Paris) et la préfecture de l'Île de France, les sanctions prévues en cas d'exercice illégal du métier d'agence de voyages vont d'une amende de 7 500 euros à l'emprisonnement de six mois.

Mais là-bas, les réactions n'ont pas tardé. Après la confirmation de l'illégalité d'exercice apportée par la SNAV (qui suggère du coup une refonte de la loi) l'autorité préfectorale visée mène actuellement les investigations nécessaires.

Pendant ce temps, des membres de la profession au Maroc, impatientes, sont partis fouiner à Paris au 23-25 rue Jean Jacques Rousseau, indiquée comme étant la domiciliation de Maroc Sélection.

Da

3:

Ré

Ma

1.

da

ck

Ma

le:

3:

Ta

ca

co

3:

Ta

as

In:

Tc

2:

Ma

Se

un

vo

2:

st:

de

bi:

SC

L:

C:

C:

C:

Ils y ont trouvé une porte cochère d'un respectable immeuble, entourée de chaque côté par des boutiques d'antiquité. Dans le hall du bâtiment, aucune des 40 boîtes à lettre ne comporte de plaque au nom de Maroc Sélection ou un nom en relation quelconque avec le Maroc. Il y a, par contre, de nombreux cabinets d'avocats et de conseils. Le mystère de Maroc Sélection reste entier.

Lancé en juin 2004, Maroc-selection.com, spécialiste de la location de riads au Maroc, enregistre environ 800 réservations par mois.

Maroc-selection.com est avec le site Riads.fr, l'un des premiers moyens de commercialisation des riads.

Créée par Elie de Coignac, ancien fondateur d'HotelSwitch (plate-forme de réservation hôtelière française rachetée en 2001 par Optims), et Benoît Durand, propriétaire d'un riad au maroc, cette société propose depuis un peu plus d'un an un site de réservations électroniques grand public dédié uniquement aux riads marocains. Ayant démarré avec 35 établissements, Maroc-selection.com en compte aujourd'hui 110, situés au cœur des dix principales villes marocaines. Parallèlement, il propose depuis juin 2005, outre la réservation de nuitées, un service de location de voitures grâce à un partenariat avec Budget, filiale du groupe Cendant, et de réservation de vols, grâce à l'intégration d'un moteur de recherche fourni par Advences.

Un positionnement haut de gamme plutôt porteur, puisqu'un an après son lancement, le site revendique 400.000 euros de volume d'affaires par mois, soit une moyenne mensuelle de 800 réservations et un panier moyen d'environ 500 euros.

En tant que distributeur, Maroc Selection perçoit une commission oscillant entre 25 et 15 % du coût total de chaque séjour. Une somme qui, la plupart du temps, est perçue directement par la société, puisque pour chaque vente, Maroc Selection demande aux internautes le versement d'un acompte de 25 %, le reste étant payé directement à l'hôtel, en dirhams, à la fin du séjour. Une règle qui souffre toutefois quelques exceptions, certains riads exigeant un paiement intégral des nuitées dès la réservation.

Les règlements peuvent s'effectuer soit en ligne, grâce à la solution de paiement sécurisé de Paybox, soit par téléphone.

Aujourd'hui, Maroc Selection emploie vingt personnes au Maroc, dont huit travaillent au call center, et un collaborateur en France en la personne d'Elie de Coignac.

Si Maroc-Selection avait de grandes ambitions, notamment une évolution à l'internationale et élargie à d'autres marchés, or le marché marocain, les dernières évolutions vont surement avoir de lourdes conséquences.

Article lu 385 fois

Source : Synthèse : Vision.ma / ALM / Journal du Net - Le : 26-10-2005

Liste des commentaires :

Aucun commentaire...

Votre Adresse IP 81.192.178.125 sera enregistrée avec votre commentaire !

Votre Nom:

Votre Email:

Site Web:

Commentaire:

Envoyer

Effacer



Copyrights Team 2010 © 2004

Contactez-nous 